



Zones Humides d'Importance Nationale
Fiche descriptive

"MARAIS POITEVIN"

Identifiant régional : FR53100203

Département(s) : Vendée (85)

Commune(s) concernée(s)

85001 L'AIGUILLON-SUR-MER
85004 ANGLES
85009 AUZAY
85020 BENET
85022 LE BERNARD
85028 BOUILLE-COURDAULT
85036 LA BRETONNIERE-LA-CLAYE
85042 CHAILLE-LES-MARAIS
85044 CHAIX
85049 CHAMPAGNE-LES-MARAIS
85050 LE CHAMP-SAINT-PERE
85058 CHASNAIS
85074 LA COUTURE
85077 CURZON
85078 DAMVIX
85080 DOIX
85091 FONTAINES
85092 FONTENAY-LE-COMTE
85101 LE GIVRE
85104 GRUES
85105 LE GUE-DE-VELLUIRE
85111 L'ILE-D'ELLE
85116 LA JONCHERE
85117 LAIROUX
85121 LE LANGON
85123 LIEZ
85126 LONGEVES
85127 LONGEVILLE-SUR-MER
85128 LUCON
85131 LES MAGNILS-REIGNIERS
85132 MAILLE
85133 MAILLEZAIS
85135 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS
85139 LE MAZEAU
85148 MONTREUIL
85149 MOREILLES
85158 MOUZEUIL-SAINT-MARTIN
85159 NALLIERS
85162 NIEUL-SUR-L'AUTISE
85168 OULMES
85171 PEAULT
85177 LE POIRE-SUR-VELLUIRE
85185 PUYRAVAULT
85193 ROSNAY
85199 SAINT-AUBIN-LA-PLAINE
85201 SAINT-BENOIST-SUR-MER
85206 SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS

Présentation des milieux, des activités

Le marais Poitevin est un ancien golfe marin colmaté qui est l'exutoire d'un bassin versant étendu (environ 60.000 ha), au régime hydrologique contrasté marqué par des crues et des étiages importants. La ressource en eau souterraine est fortement sollicitée par les activités du bassin versant, ce qui conduit actuellement à un déficit d'alimentation du marais lui-même et à un abaissement des niveaux d'eau estivaux, d'autant plus que le marais est situé dans un contexte climatique où le déficit hydrique estival est marqué.

La qualité des eaux du bassin versant et dans le marais est médiocre à mauvaise.

Dans le Marais, la mise en valeur agricole est ancienne et s'est accompagnée de nombreux aménagements (drainage, endiguements, ouvrages de contrôle des eaux). Au cours des dernières décennies, l'intensification agricole a engendré une perte de près de la moitié des prairies naturelles au profit de cultures céréalières.

Aujourd'hui le paysage du Marais est constitué de plusieurs types d'espaces :

- les marais desséchés, dédiés principalement aux cultures céréalières, couvrent près de la moitié de la zone,
- les marais intermédiaires et les marais mouillés où l'agriculture traditionnelle sur prairies inondables coexiste avec les cultures céréalières ; on y trouve aussi la zone de bocage de la "Venise Verte" et des boisements,
- les fonds de vallées humides.

Les autres activités notables sont la pêche, la chasse et le tourisme vert.

Plus vaste zone humide du littoral atlantique, le Marais est un milieu d'une richesse écologique remarquable ; c'est un site d'importance internationale pour l'avifaune. Cette richesse est menacée, notamment par le déclin des surfaces prairiales.

Identification des enjeux, actions en cours, actions à mener

Enjeux

- gestion de la ressource en eau sur le bassin versant permettant de maintenir le fonctionnement et les usages de la zone humide,
- enrayer la mise en culture des prairies naturelles dans le Marais, par des mesures agri environnementales adaptées,
- étendre la protection du Marais (ZPS),
- projets d'aménagements routiers contribuant à la perte de zone humide.

Actions

- En 1999, l'étude de délimitation et caractérisation de la zone humide permet d'identifier clairement les zones humides du Marais Poitevin ; un outil cartographique de référence est mis à la disposition des acteurs locaux, cet outil est réactualisable,
- SAGE (en cours) : concertation autour de la gestion de la ressource en eau,
- Document d'objectifs Natura 2000 (en cours),
- Plan marais Poitevin (en cours),
- Protocole de gestion des nappes du bassin versant.

Caractéristiques physiques et hydrologiques

Géologie - formation - pédologie

Le marais est situé dans un ancien golfe marin, progressivement colmaté par des alluvions marines et fluviatiles et poldérisé. Les sols s'organisent de façon concentrique depuis la Baie de l'Aiguillon : bris récents (salés), bris anciens (partiellement déssalés), puis, vers les bassins versants, des sols composés de bris et tourbes ou d'alluvions et tourbes.

Hydrologie et milieu physique

La zone est située dans un contexte climatique doux sous influence océanique et caractérisée par un déficit hydrique estival marqué et par un déficit hydrique annuel assez important.

Le bassin versant de surface est étendu et caractérisé par des régimes hydrologiques à forts contrastes (crues et étiages marqués). La très faible altitude du Marais limite ses capacités d'évacuation des crues. Le bassin versant souterrain est composé de plusieurs nappes, avec des affleurements en divers points du marais. Les prélèvements sont importants ; ils ont été évalués à 133 Mm³ sur l'ensemble du bassin versant (60 % agricole, 37 % eau potable et 3 % industriel). Ils contribuent au tarissement des résurgences, voire à une inversion de leur fonctionnement à certaines époques de l'année où le Marais se vidange dans la nappe et les niveaux d'eau dans certains canaux s'abaissent. De plus, il y augmentent le risque d'invasion d'eau saline dans les aquifères du Dogger et du Lias.

Le Marais est fortement structuré par les aménagements hydrauliques successifs liés à la mise en valeur des terres par l'agriculture. Il est actuellement parcouru par un réseau dense de canaux (primaires, secondaires et tertiaires) équipés d'ouvrages de contrôle des eaux assurant l'alimentation ou l'évacuation des eaux. La gestion des eaux est complexe, avec par exemple pour le réseau secondaire 40 syndicats de marais. Si des règles de gestion sont établies pour les principaux axes du réseau hydraulique, il existe une marge de manœuvre pour les syndicats de marais. On peut cependant identifier des entités territoriales ayant un fonctionnement hydraulique commun :

- les fonds de vallées humides et les marais mouillés : situés à proximité des bassins versants, ils sont inondables,
 - les marais désséchés : situés au centre du marais Poitevin et protégés par des endiguements,
 - entre les deux se situent les marais intermédiaires, qui disposent d'équipements d'assèchement, mais dont les sols ne permettent pas un bon ressuyage, ou bien qui peuvent recevoir des crues occasionnelles.
- Les principes de gestion actuels sont incompatibles avec les exigences écologiques de la zone humide.

Qualité des eaux

Eutrophisation et éléments nutritifs

On note des eaux de qualité médiocre à mauvaise aux exutoires des bassins versants dans le Marais ainsi que sur les bassins versants, sous l'influence des rejets urbains, mais aussi ceux de l'agriculture de mode intensif (occupant près de 50 % de la surface des bassins versants).

Toutes les communes de la zone sont classées en zone vulnérable (richesse en nitrates des eaux souterraines).

Autres

Occupation du sol et activités humaines

Faune, flore et milieux naturels

La valeur écologique Marais Poitevin milieu est reconnue au travers des inventaires ZNIEFF ou ZICO, qui couvrent largement la zone.

Les milieux en eau (prairies inondées, baisses, fossés) et hors de l'eau (prairies non humides, digues, îles) constituent autant d'habitats favorables à la diversité biologique. Mais la diversité d'espèces animales et végétales est en déclin. C'est un site d'importance internationale pour l'avifaune, qui trouve dans les prairies du Marais les milieux les plus accueillants, en complément avec les zones humides voisines au Marais (vasières de la Baie de l'Aiguillon notamment).

Le Marais est actuellement parcouru par un réseau routier assez conséquent (239 km au total), avec en particulier la RN 137 qui supporte un trafic important. Il y a plusieurs projets d'aménagements routiers touchant de Marais Poitevin :

- axe Nord-Sud : création d'autoroute A-831 entre Fontenay-le Comte et Rochefort et aménagement entre Moreilles-Le Pont-du-Brault,
- la "Route Bleue" ou route du littoral : création d'un axe routier entre Beauvoir/Mer et Luçon via la Tranche/Mer, l'Aiguillon/Mer et St Michel-en-l'Herm.

Diversité des habitats

Il existe une grande variété de milieux et de paysages, allant des marais ouverts et fonds de vallées (prairies sub saumâtres et prairies douces), aux marais fermés (Venise verte) et aux terres hautes (îles, îlots, lisières de marais).

Valeur paysagère

Contexte institutionnel et réglementaire

La seule protection significative dont bénéficie le Marais est une ZPS, couvrant près du tiers du Marais, correspondant généralement avec les zones de marais mouillés ou intermédiaires. Par un arrêt rendu le 25 novembre 1999, la Cour de Justice des Communautés Européennes a condamné la France pour ne pas avoir classé, dans le délai prescrit, une superficie suffisante dans le Marais Poitevin, adopté des mesures conférant aux ZPS classées un statut juridique suffisant, ni pris des mesures appropriées pour éviter la détérioration des sites.

Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, créé en 1979, a cessé d'exister en 1996, notamment à la suite du constat de perte dramatique de surfaces en prairies inondables au cours des années 80.

En fin 1999, 6 OLAE sont en place, dont le but est de revaloriser les prairies naturelles. Elles concernent environ un millier de bénéficiaires, pour une superficie de 25.000 ha de prairies, avec un niveau moyen de primes de 800 F/ha.

Trois SAGE (Lay, Sèvre Niortaise et Vendée) concernent le Marais Poitevin. Une commission de coordination des 3 SAGE a été mise en place en 1999 et le premier volet des études ("état des lieux") a été publié en février 2000. La concertation doit notamment porter sur la réduction des prélèvements d'eaux souterraines (objectif de réduction de 30 % fixé par la Ministre).

On note qu'il y a qu'un seul point de mesure de la qualité des eaux du Marais par les réseaux nationaux de surveillance et que la pollution chimique n'est pas prise en compte.

Bibliographie